

Date de délivrance : 10.11.2017 pour la fiche du : 20.11.2015
 "*" Changements sur version antérieure, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale : Turbophosphatbinder

No. d'article : n.d.

No. de la composition : n.d.

UFI-Code (EU): n.d.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du Fournisseur :

Neogard AG, Industriestrasse 783, 5728 Gontenschwil, Suisse
 Téléphone : +41 62 767 00 50, Téléfax: +41 62 767 00 69, Courriel: info@neogard.ch

Adresse du Fabricant :

Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof, Allemagne
 Téléphone: +49 - 9281-72850, Téléfax: +49 - 9281-1011, Courriel: info@soelltec.de

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence du Fournisseur
 Téléphone: +41 62 767 00 50 (8:30 – 16:30)

Tox Info Suisse :
 Téléphone: 145 (24 h)

SECTION 7: Manipulation et stockage

Manipulation: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

Stockage: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Composants

Valeurs admissibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

OMoD – Code : 02 01 99 / 20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, tenir compte des réglementations régionales.

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la protection de l'air, OPair: n.ap.

Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM: n.ap.

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim: n.ap.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5: Non.

Ordonnance sur la protection de la maternité: Non.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, COV: n.ap.

Loi fédérale sur la protection des eaux, LEaux : n.ap.

Désignation commerciale: Turbophosphatbinder

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****4.1.1 En cas d'inhalation:**

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.2 En cas de contact avec la peau:

Laver avec de l'eau et du savon.

4.1.3 Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.4 En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****5.1.1 Moyens d'extinction recommandés:**

Eau pulvérisée mousse résistant à l'alcool

5.1.2 Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone, métal-oxydes.

5.3 Conseils aux pompiers**5.3.1 Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 Autres recommandations:

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir chapitre 8.2.2

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas contaminer l'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e).

Désignation commerciale: Turbophosphatbinder

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Conserver à des températures comprises entre -10°C et 40°C.
- 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
Ne pas entreposer avec des oxydants forts.
- 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- | Identification de la substance | Valeurs admissibles |
|--------------------------------|---------------------|
|--------------------------------|---------------------|
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
- 8.2.2a **Protection respiratoire:** En cas de formation de poussière, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- 8.2.2b **Protection des mains:** Durant les opérations de manutention:
Gants de protection conformes à EN 374 (PVC, caoutchouc nitrile)
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
- 8.2.2c **Protection des yeux:** Durant les opérations de manutention: lunettes de sécurité
- 8.2.2d **Protection corporelle:** Aucun(e).
- 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
- 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

Désignation commerciale: Turbophosphatbinder

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1.1	Etat physique: Poudre / granuleux	Couleur: jaune gris	Odeur: caractéristique
			Seuil olfactif: n.d.
9.1.2	Valeur du pH, pur:	n.d.	
	Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %:	n.d.	
9.1.3	Point / intervalle d'ébullition (°C):	n.d.	
	Point / intervalle de fusion (°C):	n.a.	
9.1.4	Point d'éclair (°C):	n.d., en creuset fermé	
9.1.5	Inflammabilité (CEE A10 / A13):	Non.	
9.1.6	Température d'inflammation (°C):	n.a.	
9.1.7	Auto-inflammation (CEE A16):	n.a.	
9.1.8	Propriétés comburantes:	Non.	
9.1.9	Risque d'explosion:	Aucun(e).	
9.1.10	Limite inférieure d'explosivité (% vol.):	n.a., supérieure: n.a.	
9.1.11	Pression de vapeur:	n.d.	
	Densité de vapeur (air = 1):	n.d.	
9.1.12	Densité (g/ml):	n.d.	
9.1.13	Solubilité (dans l'eau):	légèrement soluble	
9.1.14	Coefficient de partage (n-octanol / eau):	n.d.	
9.1.15	Viscosité:	n.a.	
9.1.16	Teneur en solvant (m.%):	n.a.	
9.1.17	Décomposition thermique (°C):	n.d.	
9.1.18	Vitesse d'évaporation:	n.d.	
9.2	Autres informations		
	n.d.		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité
	Aucun(e).
10.2	Stabilité chimique
	Stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses
	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4	Conditions à éviter
	Pas de conditions à remarquer spécialement.
10.5	Matières incompatibles
	Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides et des bases.
10.6	Produits de décomposition dangereux
	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Désignation commerciale: Turbophosphatbinder

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:	
Inhalation:	n.d.
Ingestion:	n.d.
Contact avec la peau:	n.d.
Irritation ou corrosion cutanée:	Faible
Lésions oculaires graves / irritation oculaire:	Faible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	n.d.
Cancérogénicité:	n.d.
Toxicité pour la reproduction:	n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:	d.n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:	d.n.d.
Danger en cas d'aspiration:	d.n.d.

11.1.1 – Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g):	n.d.
12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g):	n.d.
12.6.3 AOX - Remarque:	Non applicable.
12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental:	Aucun(e).
12.6.5 Effets nocifs divers:	Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

13.1.1 Recommandation: D10

Classe de déchets N°: 06 03 13

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: Turbophosphatbinder

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 20.11.2015 Remplace la fiche du: 10.04.2014

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
	S 646 Le charbon activé à la vapeur d'eau n'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR.	S 925 Le charbon activé à la vapeur d'eau n'est pas soumis aux prescriptions selon la définition des réglementations ci-dessus.	Special Provisions A 3
14.1	Numéro ONU		UN 1362
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		Charbon, actif
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		4.2.
14.4	Groupe d'emballage		III
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) 472 Instruction d'emballage (avion cargo) 472
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		
		n.d.	

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
n.d.
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique :**
Aucun(e).

SECTION 16: Autres informations**Texte des phases H mentionnées sous l'article 3**

n.ap.

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830. Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, D - 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception des données: 13.02.2013, \$söl_0177

